

Lettre de Frédéric II à D'Alembert, mars 1780

Expéditeur(s) : Frédéric II

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

Frédéric II, Lettre de Frédéric II à D'Alembert, mars 1780, 1780-03-00

Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/dalembert/items/show/838>

Informations sur le contenu de la lettre

IncipitJe ne sais par quel hasard les détails des jugements...

RésuméExplique pourquoi il surveille ceux qui sont chargés de rendre la justice et de faire exécuter les lois. Il pratique les bonnes leçons des philosophes, Platon, Aristote, Lycorgue, Solon.

Date restituée[mars 1780]

Justification de la datationPreuss indique en note que ce pourrait être une suite de la l. du 26 mars

Numéro inventaire80.18

Identifiant917

NumPappas1794

Présentation

Sous-titre1794

Date1780-03-00

Mentions légales

- Fiche : Irène Passeron & Alexandre Guilhaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilhaud (IMJ-PRG).

Editeur de la ficheIrène Passeron & Alexandre Guilhaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettreNon renseigné

Publication de la lettrePreuss XXV, n° 216, p. 145-146

Lieu d'expéditionPotsdam

DestinataireD'Alembert

Lieu de destinationParis

Contexte géographiqueParis

Information générales

LangueFrançais

Sourceimpr.

Localisation du documentNon renseigné

Description & Analyse

Analyse/Description/RemarquesPreuss indique en note que ce pourrait être une suite de la l. du 26 mars

Auteur(s) de l'analysePreuss indique en note que ce pourrait être une suite de la l. du 26 mars

Notice créée par [Irène Passeron](#) Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification le 20/08/2024

Premier xxv, 216, pp. 145-146
[mars 1780] Frédéric II à D'Alembert

Page 1796,
Inv. 917

AVEC D'ALEMBERT.

145

~~Jusque Dieu, et quiconque attaque Dieu doit être extirpé de
mi-ville des vivants. Cela est clair, l'argument est en forme; par
conséquent Voltaire bout à présent dans la chaudière infernale.~~

~~Mais quittons l'enfer, et retournons à Paris, où vous me dites
que M. de Rulifare, que je connais, se propose d'écrire l'histoire
des derniers troubles de la Pologne. Il me semble que l'époque
est trop récente pour qu'un historien puisse s'expliquer sur cet
événement avec toute la liberté convenable; les acteurs existent
tous, et il est difficile, en voulant dire la vérité, de ne pas choi-
ser l'un ou l'autre. Ce qu'on peut dire en gros sur cette ma-
tterie se réduit à ceci: que les Polonois mécontents s'étaient con-
siderés pour détrôner un roi que l'impératrice de Russie leur
avait donné; que quelques propositions relatives à la tolérance
dans la religion les révoltèrent au point de vouloir assassiner leur
roi; que la cour de Vienne, s'emparant de la principauté de Zips,
casonna le partage du royaume, l'impératrice de Russie se
tenant en droit de se venger de l'indocile obstination de la ré-
publique. En entrant plus dans le détail, il faut descendre à des
études personnelles, qui ne peuvent paraître avec certitude qu'aux
yeux de la postérité. Sur ce, etc.~~

216. AU MÊME.^b

Je ne sais par quel hasard les détails des jugements de ce pays
se sont répandus dans les pays étrangers. Les lois sont faites
pour protéger les faibles contre l'oppression des puissants; elles
seraient observées partout, si l'on surveillait attentivement ceux
qui en sont les organes et les exécuteurs. Vous avez des discours
admirables de vos présidents aux rentrées du parlement, qui font
croire que ces juges habiles tâchaient de prémunir les conseillers

^a 1792 L VI, p. 11 et suivantes.

^b Cette lettre sans date, répondant au passage principal du troisième alinéa
de la n° 214, semble être une sorte d'appendice de la n° 214.

contre toutes les faiblesses et les vices de l'humanité qui pouvoient les induire à prévariquer; mais il ne suffit pas toujours d'avertir, il faut quelquefois des exemples de sévérité pour contenir un si grand nombre de conseillers dans leur devoir. Les souverains sont originairement les juges de l'Etat;^a la multitude d'affaires les a obligés de se décharger de cet emploi sur des personnes auxquelles ils confient la partie de la législation; toutefois ils ne doivent pas négliger cette partie de l'administration jusqu'à tolérer qu'on abuse de leur nom et de leur autorité pour commettre des injustices. Voilà la raison qui m'oblige à surveiller ceux qui sont chargés de rendre la justice, parce qu'un juge inique est pire qu'un voleur de grands chemins. Assurer leurs possessions à tous les citoyens, et les rendre heureux autant que le compromet^b la nature humaine, sont les devoirs de tous ceux qui se trouvent à la tête des sociétés, et je tâche de les remplir de mon mieux; sans cela, à quoi me servirait d'avoir lu Platon, Aristote, les lois de Lycurgue et celles de Solon? Pratiquer les bonnes leçons des philosophes, c'est la véritable philosophie; vous en donnerez aux siècles futures, et vos leçons, qui germeront dans les têtes de la postérité, formeront à leur tour des hommes qui tâcheront d'être les bienfaiteurs de leurs semblables.

Sur ce, etc.

217. DE D'ALEMBERT.

Paris, 14 avril 1758

SIRE,

Je ne puis répéter trop souvent et avec trop de plaisir à Votre Majesté que ses lettres sont la meilleure réponse à ceux qui voudraient croire les bruits qui on a répandus sur sa santé. Celle qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 26 mars est de la suite

^a Voyez t. VIII, p. 65, 167 et 168.^b Il fut probablement lire *comporte*. La traduction allemande des *Faust* posthumes, t. XI, p. 263, porte: *als es die Natur des Menschen gestaltet*.